OBSERVATOIRE
DE LA *DISCRIMINATION* ET DE LA *RÉPRESSION* SYNDICALES

Communiqué de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicale
Mardi 3 mai 2016

La répression anti-syndicale prend un nouveau tournant

Avec l'arrestation le 28 avril dernier de Nicolas P., cheminot et syndicaliste de Sud-Rail Solidaires, et de Nicolas Jounin, sociologue à et syndiqué CGT, la répression gouvernementale contre les syndicalistes a franchi une nouvelle étape. Leur interpellation s'est faite à l'issue d'une action, qui relevait pourtant d'une mobilisation classique de blocage de l'outil de travail (l'entrée du port de marchandises de Gennevilliers) et s'inscrivait dans le cadre de la journée de grève et de mobilisations pacifiques contre la loi travail. C'est au cours d'une intervention policière que ces deux syndicalistes ont été arrêtés, placés en garde à vue et déférés devant le tribunal de Bobigny. Ils sont aujourd'hui placés sous contrôle judiciaire jusqu'au 6 octobre 2016, date prévue pour le procès.

Après s'être abattue essentiellement sur les lycéen-ne-s et les étudiant-e-s, la répression policière dans le cadre du mouvement contre la Loi Travail s'étend aujourd'hui aux syndicalistes. Elle vient confirmer la tendance à la criminalisation de l'action syndicale déjà illustrée, entre autres, par le cas des Goodyear, La poste ou Air France.

La crainte d'une possible liaison entre le mouvement des jeunes et celui des salariés en est certainement à l'origine. On assiste au total à une accentuation des moyens de répression contre le mouvement social et syndical à un niveau jamais atteint ces dernières années : inculpation de près de 50 lycéens dans le 92, de syndicalistes dans le 93, garde à vue de nombreux syndicalistes partout en France (cheminots de Villeneuve St Georges, dirigeant CGT-RATP arrêté le 28 avril à la Nation), mise à sac d'un local syndical à Lille, tirs de flashball contre les militants et la camionnette de Solidaires à Marseille, sans compter les violences policières qui s'exercent contre les personnes mobilisées dans le cadre des « Nuits debout » qui ont atteint leur paroxysme le 1er mai.

C'est pourquoi nous condamnons fermement l'ensemble de ces mesures qui visent à bâillonner le mouvement syndical et avec lui l'ensemble du mouvement social. Non les syndicalistes et les jeunes ne sont pas des criminels : ils ne font que s'opposer par des voies démocratiques aux mesures de régressions sociales que le gouvernement veut imposer par la force. Nous exigeons l'abandon des poursuites judiciaires engagées envers l'ensemble des syndicalistes et des jeunes mis en cause dans le cadre des mobilisations contre la loi Travail.

Une riposte unitaire pour affirmer le droit démocratique à débattre et manifester est nécessaire. L'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales est disponible pour y participer. C'est dans cet esprit qu'il sera présent à la réunion du 4 mai convoqué par les initiateurs de l'appel « Un pouvoir qui matraque la jeunesse est faible et méprisable »

Dans le cadre de notre travail de recension, d'analyse et de publicisation des faits de répression et d'entrave aux libertés syndicales, nous appelons toutes les structures syndicales à nous faire connaitre les cas de répression dont elles ont connaissance et faire remonter ces informations à l'adresse suivante : **contact@observatoire-repression-syndicale.org**